



Convention BEJUNE

Formulaire de demande d'Autorisation de suivre une formation hors canton de domicile

- Une telle autorisation n'est pas automatique, il s'agit d'une décision du ressort du canton de domicile.
- Ce formulaire doit être rempli (et daté) dans l'ordre suivant : 1. Candidat-e 2. Ecole 3. Canton de domicile.

1. Demande à compléter par la ou le candidat-e :

NOM (en majuscule) : Né-e le :

Prénom : Sexe : masculin féminin

Rue : Tél. ou portable :

NP, Localité : E-mail :

NOM(S) et Prénom(s) des parents (parents ou alors le-la dernier-ière détenteur-trice de l'autorité parentale) :
.....

Adresse : identique à l'adresse du-de la candidat-e

différente, alors indiquer l'adresse :

Désire acquérir une formation de (appellation officielle) :

Type de formation : (cocher / remplir une seule ligne)

- Préapprentissage (1-2 ½ jours d'école par semaine)
- Année préparatoire (pré-CFC) en école à plein temps
- Apprentissage en école à plein temps : sans maturité prof. intégrée avec maturité prof. intégrée
- Maturité professionnelle post-CFC à plein temps (1 an)
- Maturité professionnelle post-CFC, en emploi (2 ans)
- Année propédeutique pour entrée en HES
- ES à plein temps
- ES en emploi
- Brevet, diplôme : en emploi par module
- Passerelle DUBS
- Autre :

Durée de la formation : Début : Fin :
(en nombre d'années) (mois, année) (mois, année)

Date : Signature du-de la candidate-e* :

*Pour l'élève mineur-e, la signature de la ou du représentant-e légal-e est nécessaire.

Annexe obligatoire à joindre par la ou le candidat-e :

Candidat-e mineur-e : Une attestation de domicile originale au nom d'un des parents (document récent, 3 mois maximum).

Candidat-e majeur-e : Un formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur (avec la ou les annexes définies dans la case adéquate de la page 2 de ce formulaire).

Remarques :

Les finances d'écolage, les taxes d'écolage ou les taxes scolaires, facturées le cas échéant par l'école selon ses règles, sont à la charge de l'élève ou de sa ou son représentant-e légal-e.

Dès la pré-inscription dans une école, la ou le candidat-e doit remplir, dater, signer ce formulaire et le transmettre pour traitement dans les plus brefs délais à l'école.

2. Ecole

Visa de la direction de l'école :

Lieu et date : Timbre et signature :

3. Autorisation du canton de domicile / canton débiteur

L'autorité soussignée autorise la ou le candidat-e à suivre la formation envisagée et s'engage à participer aux frais d'enseignement en versant la contribution intercantonale BEJUNE.

Lieu et date : Timbre et signature :



Convention BEJUNE

<p style="text-align: center;">Notice pour la ou le candidat-e souhaitant suivre une formation hors canton de domicile</p>

Canton de domicile = canton débiteur

- 1) Dans le langage, le "canton de domicile" est le canton dans lequel habite la ou le candidat-e.
- 2) Dans le langage des conventions et des procédures intercantionales, le "canton de domicile" est le canton qui va payer la part cantonale de la formation (intitulée contribution intercantonale). Dès qu'il est déterminé, il est intitulé "canton débiteur", ce qui signifie canton payeur et surtout canton décideur.
- 3) Une attestation de domicile originale (document récent, 3 mois maximum).
- 4) Pour ce faire, chaque candidat-e majeur-e doit remplir et signer un "formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur". Ce 2^{ème} formulaire va alors constituer une annexe du 1^{er} formulaire.